

Mercredi 18 novembre 2009

## **BUDGET 2010 DE LA CNSA : LE GR 31 VOTE « CONTRE »**

**Le projet de budget 2010 de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a été présenté au conseil de la Caisse le mardi 17 novembre 2009. A cette occasion, et pour la première fois, les membres du GR 31<sup>1</sup> siégeant au conseil de la CNSA ont décidé de voter « contre » ce budget. En revanche, ce vote ne constitue aucunement une défiance vis-à-vis de la CNSA pour laquelle les membres du GR 31 reconnaissent la qualité des informations et des débats qu'elle offre à tous les acteurs du secteur.**

Déjà en mars dernier, ces organisations n'avaient pas participé au vote du budget rectificatif 2009. Le GR 31 est aujourd'hui amené à affirmer son très net désaccord sur la politique - imposée par l'Etat - d'aide à l'autonomie des personnes handicapées ou âgées, tant à domicile qu'en établissements et services.

### **En ce qui concerne les personnes âgées (PA)**

Les choix budgétaires traduits dans le budget de la CNSA 2010 constituent le signe d'une diminution sans commune mesure depuis cinq ans des objectifs et moyens du secteur personnes âgées. Si le souhait du gouvernement de poursuivre les créations de places et la médicalisation par le biais de PATHOS est inscrit en 2010, le retrait de la base budgétaire de l'ONDAM médico-social de 150 M€ correspondant à des crédits non consommés pour des mesures de création de places ou d'amélioration des dotations budgétaires soins des EHPAD (non mises en œuvre) hypothèque les promesses ministérielles du Plan Solidarité Grand Age mais également les promesses présidentielles du Plan Alzheimer.

L'inquiétude du GR31 est donc très forte sur:

- la capacité offerte à reconduire les moyens existants actuellement dans les établissements et services
- la capacité à retrouver dès 2011 des moyens financiers de nature pérenne pour que le secteur ne soit pas en grande difficulté
- la volonté de faire évoluer l'administration du secteur médico-social inopérante aujourd'hui et conduisant chaque année à la sous-consommation des crédits programmés et au recyclage de ces mêmes crédits pour faire face à d'autres engagements de l'Etat (200 millions en 2008, 262 en 2009 et 56 en 2010) dans un secteur pourtant reconnu notoirement sous doté budgétairement.

### **En ce qui concerne les personnes handicapées (PH)**

#### **- ONDAM médico-social**

Si l'ONDAM médico-social affiche un taux d'évolution global de 5 ,8% il faut considérer que c'est un chiffre en trompe l'œil et ce pour plusieurs raisons :

- Le déséquilibre entre le taux de progression PH/PA

---

<sup>1</sup> Regroupement des 31 organisations représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées, des établissements et des services à domicile qui les accueillent. Ces 31 organisations siègent au conseil de la CNSA comme titulaires et suppléants.

- La répartition entre crédits en reconduction et crédits nouveaux (en faveur des crédits nouveaux de création de places) : le taux d'évolution de l'ONDAM médico-social pour 2010 est seulement de 1,69 %, ce qui correspond au taux le plus faible depuis 10 ans. Et si l'OGD corrige en partie ce taux d'évolution, il reste également le plus faible depuis la création de la CNSA, avec seulement 3,67 % au lieu de 4,54 % l'an passé

- **prestation de compensation du handicap**

Le taux de couverture de plus en plus faible de la CNSA sur le financement de la PCH et le maintien du niveau de dépenses de l'ACTP posent dès aujourd'hui l'avenir du financement des moyens de compensation pour les personnes en situation de handicap. Avec la fragilisation des fonds départementaux de compensation (gel du financement de l'Etat depuis 2009), c'est à court terme (2010 ou 2011 ?) l'architecture du droit à la compensation qui risque d'être remis en question dans la réalité quotidienne des personnes en situation de handicap.

**Par son vote « contre », le GR 31 a tenu à affirmer ses inquiétudes et positions afin de rechercher une meilleure méthode de participation des organisations concernées sur les projets de loi de financement de la Sécurité Sociale et le suivi de consommation des crédits, afin d'éviter de se retrouver chaque année à voter des débasages.**

**Cette évolution doit aussi s'inscrire dans le cadre des futures Agences Régionales de Santé pour qu'elles soient en mesure de mettre en œuvre de manière cohérente leurs missions sur le secteur médico-social.**

**Enfin, le GR 31 entend que toutes ces questions sur le pilotage du secteur médico-social soient reprises dans les travaux sur le rapport d'activités du Conseil 2009.**

CONTACT PRESSE

Uniopss : Alain Villez : 06.80.26.26.07

APF : Evelyne Weymann : 01.40.78.56.59 – 06.89.74.97.37